



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 26 août 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Sept (7) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 2019-07-02
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Demande d'autorisation 6e édition de La Course de l'espoir, dimanche 19 avril 2020
 - b) UPA montérégie, promotion des initiatives ALUS
 - c) Club VTT Vagabond
 - d) Monsieur Gaétan Provençal, dossier du 598 chemin du Chenal-du-Moine
 - e) Monsieur Jacques Voghel, demande de fermeture de fossé
 - f) Domaine Boréal, dommage relativement à la fête de l'Halloween 2018
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 août 2019
 - ii) Demande PIIA 602, ch. du Chenal-du-Moine
 - iii) Demande PIIA 1154 ch. du Chenal-du-Moine
 - iv) Demande de PIIA 28 rue Marie-Didace
 - v) Demande de PIIA 32 rue Milette
 - vi) Demande de PIIA 38 rue Ringuette
- 8- Suivis dossier d'infraction lots n^{os} 4 800 679 et 4 800 674
- 9- Demande de démolition du 3466 chemin du Chenal-du-Moine



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 10- Renouvellement entente Croix-Rouge
- 11- Proposition de services professionnels pour le suivi des ouvrages de surverse
- 12- Raccordement à l'égout sanitaire du 4 rue Saint-Nazaire
- 13- Demande d'autorisation environnementale pour travaux lors de situations d'urgence sur les lots 4 484 415 et 4 484 453
- 14- Dépôt du projet de la rue Ménard au Fonds pour l'infrastructure d'eau FIMEAU
- 15- Dépôt du projet de la rue Saint-Michel au Fonds pour l'infrastructure d'eau FIMEAU
- 16- Zone inondable
- 17- Règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus
- 18- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Azimut diffusion : 30^e édition de L'Aventure T
 - b) Bières, vins et terroirs
- 19- Informations diverses
- 20- Autres affaires
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-08-19

-séance ordinaire du 2019-07-02

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-08-19

-Demande d'autorisation 6^e édition de La Course de l'espoir, dimanche 19 avril 2020

Considérant la demande de madame Mélanie Duclos pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 19 avril 2020 au profit de l'Association pulmonaire du Québec; considérant que la tenue d'une telle activité sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel nécessite une autorisation du Conseil municipal; considérant que la collaboration de la Sûreté du Québec sera nécessaire afin d'assurer le bon ordre de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds via une course à pied dont le circuit empruntera les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Également résolu d'informer le demandeur que la municipalité ne peut offrir aucune assistance pour le déroulement de cette course.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

04-08-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-UPA Montérégie, promotion des initiatives ALUS

Considérant l'invitation de l'UPA à participer au programme ALUS Montérégie, une opération d'affichage à l'aide de panneaux type 4X8 pieds aux abords des fermes participantes au programme ALUS Montérégie en 2018-2019; considérant qu'une entreprise agricole est ciblée à Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fournisse les poteaux et la quincaillerie et procède à l'installation d'un panneau le long de l'axe routier qui borde l'entrée de la ferme participante.

ADOPTÉE

05-08-19

-Club VTT Vagabond

Considérant que le *Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu* demande un droit de passage pour le sentier local sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 appartenant à la Municipalité; considérant l'existence du règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route; considérant que la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un droit de passage pour un sentier de VTT sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité. Également résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la cession d'un droit de passage d'une période d'une année se terminant le 31 octobre 2020.

ADOPTÉE

06-08-19

-Monsieur Gaétan Provençal, dossier du 598 chemin du Chenal-du-Moine

Considérant la correspondance de monsieur Gaétan Provençal du 598 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la missive demande la réévaluation d'un constat d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à la majorité des conseillers présents d'informer monsieur Provençal que le Conseil municipal n'entend pas intervenir dans un dossier qui est de nature juridique, et l'invite à contester le constat d'infraction s'il le juge opportun, via la procédure inscrite audit constat d'infraction.

Le vote est demandé par le conseiller Pierre Pontbriand

Sont pour :

Michel Péloquin
Mario Cardin
Myriam Cournoyer
Guy Lambert
Roger Soulières

Est contre :

Pierre Pontbriand

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

07-08-19

-Monsieur Jacques Voghel, demande de fermeture de fossé

Considérant la correspondance de monsieur Jacques Voghel demandant l'autorisation pour la fermeture d'un fossé sans canalisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer monsieur Voghel, que le conseil municipal n'émet aucune autorisation de fermeture de fossé qu'il doit obtenir un permis en vertu du règlement n° 390-2005 auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

08-08-19

-Domaine Boréal, dommage relativement à la fête de l'Halloween 2018

Considérant la correspondance du Domaine Boréal relativement à des dommages causés par le stationnement lors de la fête de l'Halloween 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception des informations.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

09-08-19

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

10-08-19

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 64 091,03 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juillet 2019 ainsi qu'un déboursé de 315 117,91 \$ pour la période comprise entre le 2 juillet et le 26 août 2019;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 2 juillet au 26 août 2019 pour un montant de 164 744,35 \$.

Également résolu que les factures n° 41364 de *Géomont* relativement à la cartographie de la zone inondable et n°s 46 et 65 de *Les pompes JP inc.* réparation d'une pompe à égout soient acquittées à même le surplus accumulé non affecté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

11-08-19

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 août 2019

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

12-08-19

-Demande PIIA 602, ch. du Chenal-du-Moine

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un bâtiment accessoire de type remise à bois de chauffage en cour arrière du bâtiment principal située au 602 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 18 juin 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

13-08-19

-Demande PIIA 1154 ch. du Chenal-du-Moine

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage de style grange isolée de deux étages au 1154 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 13 août 2019 d'accepter le projet tel que déposé; considérant que d'autres bâtiments accessoires ainsi qu'un conteneur sont présents sur le terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que les autres bâtiments soient démolis après les travaux et que le conteneur soit retiré du terrain, le tout en conformité avec le règlement de zonage n° 436-2009.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

14-08-19

-Demande de PIIA 28 rue Marie-Didace

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un bâtiment accessoire de type remise en cour arrière du bâtiment principal située au 28 rue Marie-Didace; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 13 août 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-08-19

-Demande de PIIA 32 rue Milette

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un bâtiment accessoire de type abri à spa en cour arrière du bâtiment principal située au 32 rue Milette; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 13 août 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-08-19

-Demande de PIIA 38 rue Ringuette

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant l'agrandissement du garage isolé situé en cour arrière du bâtiment principal située au 38 rue Ringuette; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 13 août 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

17-08-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

SUIVIS DOSSIER D'INFRACTION LOTS N^{OS} 4 800 679 ET 4 800 674

Considérant le suivi du rapport d'infraction relativement à des travaux non autorisés en zone inondable 0-20 ans sur les lots 4 800 679 et 4 800 674 du cadastre du Québec; considérant la recommandation de Me Jean-François Girard de faire préparer un plan de restauration des berges de la propriété du 2617 chemin du Chenal-du-Moine; considérant qu'une demande de prix auprès de deux fournisseurs a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à la majorité des conseillers présents

de mandater la firme Tétratech afin de préparer un plan de restauration des berges de la propriété du 2617 chemin du Chenal-du-Moine suivant l'offre de service n° 40634TT du 19 juillet 2019 au coût de 12 500 \$ plus taxes; Également résolu que les sommes nécessaires soient puisées à même le surplus accumulé non affecté.

Le vote est demandé par le conseiller Pierre Pontbriand

Sont pour :

Michel Péloquin
Mario Cardin
Myriam Cournoyer
Guy Lambert
Roger Soulières

Est contre :

Pierre Pontbriand

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉMOLITION DU 3466 CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

18-08-19

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis au 3466, chemin du Chenal-du-Moine sur le lot 4 800 871 a été inondé en 2017 et en 2019; considérant que le propriétaire n'a pas communiqué avec la Municipalité afin d'entreprendre des démarches de réparation et/ou de rénovation de son bâtiment principal; considérant que les bâtiments accessoires sont effondrés et que le terrain n'est pas entretenu; considérant que le 14 mai dernier, la municipalité a dû signifier, par huissier, un avis d'infraction concernant l'abandon de sa propriété, car le citoyen n'est pas domicilié à cette adresse et n'a jamais fait de changement d'adresse; considérant que le 11 juillet la Municipalité a envoyé un courrier, par la poste, concernant de l'information en lien avec le Décret provincial; considérant que les voisins se plaignent verbalement de la malpropreté et du délabrement de la propriété, sans jamais déposer de plainte officielle; considérant que l'émission de constats d'infraction ne serait pas une mesure efficace pour corriger la problématique; considérant que les taxes municipales de 2019 ne sont pas payées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater l'étude Municonseil avocats Inc. afin d'entreprendre un recours judiciaire en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ou de tout autre loi du Québec visant à :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Contraindre le propriétaire du bâtiment à rendre sa propriété salubre et conforme au règlement municipal et d'urbanisme;

Autoriser la Municipalité, en cas de défaut du propriétaire d'agir suite à un jugement, au 3466, chemin du Chenal-du-Moine, à procéder aux travaux de démolition complet des bâtiments accessoires et principal;

Autoriser la Municipalité en cas de défaut du propriétaire d'agir suite à un jugement, de procéder à la réparation de la bordure de l'entrée charretière, le tout aux frais du propriétaire;

De faire déclarer que les frais déboursés par la Municipalité, après l'obtention d'un jugement, pour corriger la situation dérogatoire soient assimilés à une taxe foncière, si le propriétaire refuse de les payer.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

19-08-19

Considérant l'offre de renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » de la Croix-Rouge canadienne, division du Québec; considérant que les bénévoles de cet organisme sont les premiers intervenants sur place lors des sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de renouveler notre engagement selon les conditions énumérées au document fourni et représentant un tarif de 0,17 \$ per capita pour 2019-2020, 0,17 \$ per capita pour 2020-2021 et 0,17 \$ per capita pour 2021-2022, et d'autoriser le directeur général, Maxime Dauplaise et le maire, Michel Péloquin, à signer le document pour et au nom de la municipalité Sainte-Anne-de-Sorel.

ADOPTÉE

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSE

20-08-19

Considérant qu'il est devenu opportun de requérir des services professionnels pour le suivi des cinq (5) ouvrages de surverse de la municipalité afin de respecter les exigences du MELCC par le biais du ROMAEU; considérant la proposition de service relatif à la fourniture de services professionnels n° 20190502 pour le suivi de nos cinq (5) ouvrages de surverse de la firme Aquatec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à la firme Aquatec pour effectuer le suivi de nos cinq (5) ouvrages de surverse afin de respecter les exigences du MELCC pour un montant forfaitaire annuel de **6 775,00 \$**;

Également résolu que les sommes nécessaires soient puisées à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

21-08-19

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE DU 4 RUE SAINT-NAZAIRE

Considérant la demande du propriétaire de la résidence sise au 6, rue Saint-Nazaire sur le lot n° 5 871 314, en date du 23 juillet 2019, relativement à l'ajout d'un branchement supplémentaire sur la même entrée d'égout sanitaire que le 4 rue Saint-Nazaire; considérant que l'installation septique du demandeur est désuète; considérant que la propriété sise sur le lot n° 4 800 250 dont l'adresse civique est le 4, rue Saint-Nazaire est desservie par les égouts municipaux; considérant que le branchement d'égout existant est situé sur le lot du demandeur; considérant que la Municipalité se dégage de toutes responsabilités de ce branchement double; considérant qu'il y a lieu pour ce type de raccordement d'obtenir l'autorisation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement d'une seconde propriété sur la conduite d'égout existante du 4, rue Saint-Nazaire sur le lot n° 4 800 250. Également résolu de rappeler aux propriétaires de l'entrée d'égout que la municipalité se dégage de toutes responsabilités relativement à un dysfonctionnement futur de ce branchement double.

ADOPTÉE

22-08-19

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR TRAVAUX LORS DE SITUATIONS D'URGENCE SUR LES LOTS 4 484 415 ET 4 484 453

Considérant que suite aux inondations majeures de 2017 et 2019 des travaux d'urgence de réparation du muret de protection en bordure du fleuve Saint-Laurent sur les lots 4 484 415 et 4 484 453 du cadastre du Québec doivent être réalisés dans les plus bref délais; considérant qu'une demande d'approbation pour des travaux réalisés en milieu hydrique lors de situations d'urgence doit être déposée au MELCC; considérant que les travaux seront réalisés en régie et que toutes les mesures d'atténuation nécessaires seront mises en place pour limiter les impacts; considérant les exigences du Ministère, le Conseil municipal doit identifier un signataire pour la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire trésorier afin de signer et dater tout document relatif à cette demande, et d'autoriser le paiement des frais relatifs à la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

23-08-19

DÉPÔT DU PROJET DE LA RUE MÉNARD AU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE D'EAU FIMEAU

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère; considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés au projet de la rue Ménard, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROJET DE LA RUE SAINT-MICHEL AU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE D'EAU FIMEAU

24-08-19

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère; considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés au projet de la rue Saint-Michel, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

- le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

ZONE INONDABLE

25-08-19

Le maire fait le point sur les démarches entreprises par la municipalité concernant les zones inondables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer officiellement les nouvelles cartes produites au cours des dernières années à la suite des différentes études réalisées pour le compte de la Municipalité.

Également résolu de déposer les nouvelles cartes à la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 539-2019 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Lambert afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus.

26-08-19

-Dépôt du projet de règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller Guy Lambert dépose un projet de règlement n° 539-2019 concernant le traitement des élus.



No de résolution
ou annotation

27-08-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-Azimut diffusion: 30^e édition de L'Aventure T

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Azimut Diffusion; considérant le désengagement financier de la MRC de Pierre-De Saurel en 2013 pour le projet L'Aventure T; considérant le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d'autofinancement et de partenariats financiers de l'organisme; considérant l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au projet pour 2019-2020 pour un montant de 770 \$.

ADOPTÉE

-Bières, vins et terroirs 2019

Considérant la tenue de l'évènement *Bières, vins et terroirs 2019*; considérant la grande participation citoyenne à cet évènement; considérant que les spectacles offerts l'ont été à titre gratuit; considérant qu'il est de l'avis du Conseil qu'une aide financière devrait être octroyée pour cet évènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 500 \$ à l'organisation de l'évènement *Bières, vins et terroirs 2019*.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame la conseillère Myriam Cournoyer mentionne le succès de la fête familiale tenue le 24 août courant et remercie tous les participants et bénévoles.

Le maire mentionne l'adoption d'un projet de décret ce lundi 26 août 2019 retirant la majorité du territoire de la ZIS (zone d'intervention spéciale).

AUTRES AFFAIRES QUESTIONS DU PUBLIC

Laurent Latraverse : commandite Bières, vins et terroirs 2019, rapport de la SQ concernant les amendes émises sur le Chenal du Moine;

Brigitte Milette : signification de PIIA;

Richard Caruso : mentionne que le raccordement d'égout existant a été inspecté et qu'une portion sera réparée;

Jean-Guy Descôteaux : nouvelles cotes de la zone inondable versus la



No de résolution
ou annotation

29-08-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »